

Communiqué de presse de la CTP du 6 avril 2018

Le cas CarPostal – l'OFT et la CTP envisagent une marche à suivre commune pour le remboursement

La Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) avait inscrit le dossier CarPostal Suisse SA à l'ordre du jour de son assemblée plénière du 5 avril 2018. Un échange de vues a eu lieu avec l'Office fédéral des transports. Le président du Conseil d'administration de La Poste, Urs Schwaller, était également invité à l'assemblée plénière.

En février l'Office fédéral des transports portait à la connaissance du public des transferts illégaux de bénéfices pratiqués par Car Postal Suisse SA depuis 2007 dans le transport en bus subventionné. Selon le rapport de révision de l'OFT il en est résulté des subventions de 78,3 millions de francs indûment versées entre 2007 et 2015 dans le secteur du transport régional de voyageurs. La vérification des années 2016 et suivantes, ainsi que les bénéfices concernant le trafic local et le transport sur mandat, n'est pas encore achevée.

Lors de l'assemblée plénière du 5 avril 2018, l'OFT a informé les membres de la CTP sur les investigations et les conclusions tirées du rapport de révision. Le président du Conseil d'administration de La Poste, Urs Schwaller, et le directeur par intérim de CarPostal Suisse SA, Thomas Baur, se tenaient également à la disposition de la CTP pour un échange de vues direct. En tant que commanditaires, la Confédération et les cantons estiment qu'il importe de mettre l'accent sur le remboursement intégral des subventions indûment perçues. Dans le cadre des travaux menés actuellement dans ce sens, il convient de prendre en compte la primauté de la procédure pénale ouverte par fedpol. Dans ce contexte, l'OFT et la CTP envisagent une marche à suivre commune pour fixer les modalités du remboursement et garantir la rétrocession au prorata à la Confédération, aux cantons et aux communes, dans le cadre prédéfini et le plus rapidement possible.

CarPostal est un partenaire de premier plan pour les cantons dans le secteur des transports publics. Les cantons attendent de lui une reconstruction intégrale des opérations financières et une transparence absolue.

Renseignements:

- CdE Barbara Egger, vice-présidente de la CTP, 031 633 31 13
- Christa Hostettler, secrétaire générale de la CTP, 031 320 16 91